COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CASTELRENAUDAIS

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L5211,36 DU CGCT

Exercice budgétaire 2023

SOMMAIRE

- Le contexte national d'élaboration du budget 2023
- L'organigramme des élus communautaires
- Les champs de compétences de l'EPCI
- Les résultats de l'exercice 2022
- Les principaux éléments financiers 2022 : les recettes fiscales
- Les dotations, fonds de péréquation et la redevance d'ordures ménagères
- Les coûts de fonctionnement des services à la population
- Les recettes d'investissement suite à l'obtention de subventions et la vente de terrains
- Orientations budgétaires 2023
- Le projet de territoire 2020-2026
    - Axe 1 : conforter et qualifier la dynamique économique
    - Axe 2 : préserver et valoriser les patrimoines et les ressources
    - Axe 3 : renforcer l'attractivité urbaine et résidentielle de la ville centre et des 15 bourgs ruraux
    - Axe 4 : développer un projet de services aux publics mutualisé et de proximité
    - Axe 5 : soutenir un projet de mobilité ambitieux
    - Axe 6 : faire émerger un projet culturel et un projet sportif intercommunaux
- État de la dette
- État du personnel intercommunal

Le contexte national d'élaboration du budget 2023

Projet Loi de Finances 2023

Contexte et perspectives macroéconomiques

La crise énergétique et l'inflation généralisée marquent la loi de finance pour 2023.
Le gouvernement annonce :

- **une prévision de croissance de 1 %,**
- **une inflation de 4,2 % pour 2023,**
- **un déficit public stabilisé à 5% du PIB, soit 165 milliards d'euros,**
- **la dette publique baisserait à 111,2 % du PIB (contre 111,6 % en 2022),**
- **la dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros mais inférieur à l'inflation,**
- **une fraction de TVA compense le produit de la CVAE des entreprises,**
- **une extension du nombre des communes (+4 000) autorisées à majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants**

Le contexte national d'élaboration du budget 2023

Projet Loi de Finances 2023

Contexte et perspectives macroéconomiques

- des dispositifs pour aider les collectivités face au coût exponentiel des énergies, le dispositif du filet de sécurité est élargi. L'aide devrait concerner 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques,
  l'amortisseur électricité doit permettre de réduire d'environ 20% les factures d'électricité.
- un « fonds vert » vient soutenir les projets de transition écologique,
- un second « plan de covoiturage » pour la construction d'infrastructure de covoiturage
- une aide exceptionnelle en faveur des collectivités qui organisent des transports publics

2020 2026 ORGANIGRAMME DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

PRÉSIDENTE
Brigitte **DUPUIS**
Maire de Château-Renault
Gens du voyage

1er VICE-PRÉSIDENT
Marc **LEPRINCE**
Maire de La Ferrière
Territoire - Urbanisme Habitat - Mobilités - Petite enfance

2ème VICE-PRÉSIDENT
Gino **GOMMÉ**
Maire de Neuville-sur-Brenne
Patrimoine communautaire Travaux - Centre aquatique intercommunal

3ème VICE-PRÉSIDENT
Patrice **POTTIER**
Maire du Boulay
Intercommunalité - Solidarité Mutualisations communales Enfance jeunesse

4ème VICE-PRÉSIDENT
Fabien **HOUZÉ**
Adjoint au maire d'Auzouer-en-Touraine
Stratégie de développement économique - Tourisme Commerce

5ème VICE-PRÉSIDENT
Alain **DROUET**
Maire des Hermites
Environnement Finances

COMMISSION TERRITOIRE, URBANISME, HABITAT ET MOBILITÉS

- Instruction des actes d'urbanisme,
- Conseil assistance aux communes,
- Assistance aux modifications du Plan Local d'Urbanisme et du PLUi,
- Planification SCOT, PDALPD Mobilité (expérimentation, transport...),
- Transport scolaire,
- Pôle Petite enfance : animation et coordination du multi-accueil, de la crèche familiale et du RAM,

COMMISSION ÉQUIPEMENT AQUATIQUE

- Gestion, entretien, construction des bâtiments communautaires (ateliers-relais, bâtiments industriels, MSP, gendarmerie, siège communautaire...),
- Espaces verts,
- Centre Aquatique intercommunal Castel'eau : entretien, maintenance, suivi du fonctionnement et des animations

COMMISSION INTERCOMMUNALITÉ, SOLIDARITÉS ET MUTUALISATIONS COMMUNALES

- « France Services »,
- Gestion du matériel communautaire (barnums, barrières, matériel des espaces verts),
- Schéma de mutualisation
- Coordination Enfance Jeunesse, suivi du contrat territorial global, relations CAF

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME ET COMMERCE

- Politique, stratégie de développement économique,
- Partenariats économiques institutionnels,
- Projets exogènes et androgènes des entreprises,
- Développement et offre foncière immobilière,
- Commerces de proximité,
- Projets d'insertion professionnelle et touristiques du territoire

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET FINANCES

- Ordures ménagères : redevance incitative, suivi du SMICTOM, relations avec les usagers,
- ANC (Assainissement Non Collectif)
- GEMAPI,
- Finances : élaboration et suivi budgétaire,
- Gestion des ressources humaines, dialogue social

Champs de compétences de l'EPCI

La Communauté de communes ne possède pas de compétence générale. Ses actions sont limitées aux compétences inscrites dans ses statuts

Compétences obligatoires

- **Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire**
- **Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur**
- **Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**
- **Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 dont notamment** :
  - Immobilier d'entreprises : construction, achat, vente ou location de locaux d'activités, d'ateliers relais, de bâtiments d'accueil,
  - Aides aux entreprises dans le cadre des dispositions légales en vigueur,
  - Actions de communication et de promotion pour mettre en valeur l'attractivité du territoire.
- **Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire**
- **Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires :**
  - Action de création et de maintien des commerces de première nécessité (boulangerie, épicerie, boucherie et multiservices…),
  - Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services.

Champs de compétences de l'EPCI

Compétences obligatoires

- **Promotion du tourisme, dont création d'office de tourisme**
- **Aménagement, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage**
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**
- **GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement :**
  - 1° - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
  - 2° - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris l'accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
  - 5° - La défense contre les inondations et contre la mer,
  - 8° - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

  Dans ce cadre, la Communauté de communes exerce sa compétence par délégation à un syndicat reconnu en EPTB ou en EPAGE.
- **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en application de l'article L.229-26 du Code de l'Environnement**

Champs de compétences de l'EPCI

Compétences optionnelles

- **Politique du logement et du cadre de vie :**
  - Elaboration, gestion et suivi d'un programme local de l'habitat (PLH),
  - Opération programmée d'amélioration de l'habitat,
  - Réalisation des logements locatifs sociaux dans le parc immobilier communautaire existant (à l'exclusion des bâtiments appartenant au domaine public et des constructions neuves) : opération, acquisition-réhabilitation, sous maitrise d'ouvrage communautaire ou H.L.M.,
  - Participation aux opérations de réhabilitation menées par les offices d'H.L.M. sur le parc immobilier privé non communal existant,
  - Dans le cadre de la contribution au maintien des commerces et des services de première nécessité, acquisition, réhabilitation et gestion des logements locatifs ou locatifs sociaux annexés (opérations mixtes),
  - Construction, acquisition, réhabilitation et gestion des hébergements d'urgence,
  - Participation aux opérations de création de structures d'hébergement à destination des jeunes travailleurs sous maitrise d'ouvrage des offices H.L.M.

- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :**
  - Construction, gestion d'une piscine intercommunale,
  - Construction et gestion de la salle de cinéma Le Balzac reconnue d'intérêt communautaire.

- **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :**

  La définition de la voirie communautaire et l'énumération des voies répondant à cette définition font l'objet de l'annexe 1 aux présents statuts.

Champs de compétences de l'EPCI

Compétences optionnelles

- **Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril relative aux droits et citoyens dans leurs relations avec les administrations : Création et gestion de la MSAP labelisée France Services au sein du siège communautaire.**

- **Action sociale d'intérêt communautaire :**

  Politique en faveur de la petite enfance :
  - Actions, services et équipements en faveur de la petite enfance,
  - Construction, aménagement, entretien, gestion et animation des équipements existants ou à créer en matière de Multi-Accueil : crèches collectives, haltes garderies : est reconnu d'intérêt communautaire le pôle petite enfance, dit du Martin pêcheur, 5 rue Ernest Bellanger à Château-Renault,
  - Aménagement, entretien, gestion et animation de Relais Petite Enfance intercommunaux.

  Politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse :
  - Actions, services et équipements en faveur de l'enfance (petites et grandes vacances, mercredis) et de la jeunesse,
  - Création, gestion et développement de l'ensemble des accueils collectifs de mineurs sans hébergement relevant des petites et grandes vacances ainsi que des mercredis

- **Elaboration et actualisation du Projet de Territoire garantissant la vitalité, l'attractivité et le développement des communes membres.**

- **Soutien aux organismes d'aide à l'emploi.**

  Concourir à l'amélioration de la formation professionnelle, contractualiser des objectifs de développement de l'emploi et d'insertion professionnelle avec la Mission Locale Loire Touraine, avec l'antenne de Pôle Emploi de Château-Renault et avec tout organisme d'insertion, de formation professionnelle et de l'emploi mettant en œuvre une action reconnue d'intérêt communautaire.

Champs de compétences de l'EPCI

Compétences optionnelles

- **Protection et mise en valeur de l'environnement :**

  Création du Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :
  - Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif conformément à la règlementation en vigueur : conception / implantation / réalisation, et fonctionnement,
  - Entretien des systèmes d'assainissement non collectif

- **Politique sportive et culturelle :**
  - Aides aux associations ayant pour objectif le maintien d'une activité cinématographique,
  - Aides aux associations du territoire présentant un projet pédagogique pour l'apprentissage de la musique en cohérence avec les orientations communautaires, validé par une convention d'objectifs.

- **Transport :**
  - Organisation de circuits de transports non urbains. Pour l'organisation des transports non urbains, cette compétence sera exercée dans la mesure où il existe une convention de second rang entre le Communauté de Communes du Castelrenaudais et la Région, compétent en matière de transport, au terme de la loi du 16 janvier 2001.
  - Organisation de circuits de transports scolaires. La Communauté de Communes est compétente, en tant qu'organisateur secondaire, par délégation de la Région, en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires assurant la desserte des établissements scolaires : École primaire d'Auzouer-en-Touraine, École primaire du Boulay, Écoles maternelle et primaire du regroupement pédagogique de Morand, Saint-Nicolas-des-Motets et Dame-Marie-les-Bois, Écoles maternelle et primaire du regroupement pédagogique de Monthodon et des Hermites, Écoles maternelle et primaire du regroupement pédagogique de Nouzilly et Crotelles, Collège André Bauchant de Château-Renault, Collège Le christ-Roi de Tours, Lycée Beauregard de Château-Renault, Lycées d'Amboise : Léonard de Vince et Chaptal, Lycées de Tours ; Eiffel, Clouet, Choisel et Vaucanson.

    La Communauté de Communes peut intervenir hors de son territoire par voie de convention, pour le transport des élèves en direction d'établissement scolaires extérieurs.
  - Transport collectif des écoles maternelles et élémentaires publiques en direction de l'équipement aquatique intercommunal castel'eau au cours de l'année scolaire.

Champs de compétences de l'EPCI

Compétences optionnelles

- **Tourisme :**
  - Mise en place et entretien d'une signalétique sur l'itinéraire cyclable jacquaire et des autres itinéraires cyclables du schéma directeur et reconnus d'intérêt communautaire,
  - Mise en place et entretien d'une signalétique, et mise en valeur de circuits de promenade de randonnées pédestres.

- **Numérique** :
  Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales .

- **Action médico-sociale** :
  Construction, aménagement, entretien et gestion d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire reconnue d'intérêt communautaire à Château-Renault.

- **Gendarmerie** :
  Construction, aménagement, entretien et gestion de la gendarmerie de Château-Renault.

- **Prestations de service**
  La Communauté de Communes pourra effectuer à titre accessoire des prestations de service pour le compte de collectivités et d'établissements publics de coopération intercommunale dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence.

- **Adhésion à un syndicat mixte**
  La Communauté de Communes est autorisée à adhérer pour l'exercice de ses compétences à un syndicat mixte.

Champs de compétences de l'EPCI

Compétences optionnelles

- **Études** :

  La Communauté de Communes permet d'engager des études générales pour tout autre domaine d'intérêt général ou en vue d'apprécier l'opportunité de prendre des compétences nouvelles, ou pour coordonner des études sur tout ou partie du territoire communautaire.

Résultats exercice 2022

Données de cadrage :

- **Résultats exercice 2022 – Budget général (écritures réelles + écritures d'ordre) :**
  - **Section de fonctionnement de l'exercice : 736 919,26 € après 2 exercices déficitaires (-187 929 € en 2021 et -50 330 € en 2020).**
  - **Section d'investissement de l'exercice : 162 620,63 € (pour rappel +66 627 € en 2021 et -332 906 € en 2020).**

- **Résultats exercice 2022 – Budget immeubles de rapport (écritures réelles + écritures d'ordre) :**
  - **Section de fonctionnement de l'exercice : 106 524,55 € (pour rappel +81 844 € en 2021 et -6 709 € en 2020).**
  - **Section d'investissement de l'exercice : -273 754,26 € (pour rappel +604 945 € en 2021 et -15 158 € en 2020).**

- **Résultats exercice 2022 – Budget zones d'activités (écritures réelles + écritures d'ordre) :**
  - **Section de fonctionnement de l'exercice : - 34 459,83 € (pour rappel -124 213 € en 2021 et -24 216 € en 2020).**
  - **Section d'investissement de l'exercice : -1 435 105,60 € (pour rappel +161 035 € en 2021 et -200 748 € en 2020).**

Globalement un excédent de fonctionnement pour les 3 budgets de 808 983,98 € et un déficit d'investissement de 1 546 239,23 € ; sachant que le déficit d'investissement du budget Zones d'Activités (-1 435 105,60 €) ne nécessite pas l'abondement par la section de fonctionnement avant la réalisation de l'ensemble des ventes des terrains aménagés.

Principaux éléments financiers 2022 : Les recettes fiscales

- **Des recettes fiscales plus dynamiques : 4 000 270 € perçues en 2022 (pour rappel 3 439 840 € en 2021) :**

- **Augmentation de la fiscalité professionnelle en 2022 :**
  - **CFE (Cotisation Foncières des Entreprises) : taux 23,58 % (22,26 % depuis 2012)**
    recette fiscale de 938 720 € en 2022 (+ 164 711 € par rapport à 2021)
  - **CVAE (Cotisation sur le Valeur Ajouté des Entreprises) – recette volatile en fonction de l'activité économique**
    recette fiscale de 512 169 € en 2022 (-148 035 € par rapport à 2021)
  - **TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales)**
    recette fiscale de 118 921 € en 2022 (+ 427 € rapport à 2021)
  - **IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux)**
    recette fiscale de 106 126 € en 2022 (+ 15 148 € par rapport à 2021)

- **La perception d'un acompte sur le « filet de sécurité inflation » de l'Etat versé en décembre : 23 678 €. Quels soutiens pour 2023?**

Principaux éléments financiers 2022 : Les recettes fiscales

- **Augmentation de la fiscalité ménage en 2022 :**

  - **TH (Taxe d'Habitation pour la dernière tranche imposable des résidences principales et les résidences secondaires) : taux 8,71 % (taux gelé)**
    TH supprimée sur les résidences principales et remplacée par le versement d'une fraction de TVA

  recette fraction de TVA en 2022 : 1 621 725 € et recette de la TH en 2022 : 98 595 € (+ 169 927 € par rapport à 2021)

A titre d'information, L'État a versé une actualisation exceptionnelle (incluse dans les 1 621 725 €) de la fraction de TVA liée à la dynamique de la TVA nationale de 2022 non prévue initialement : + 98 992 €. Aucune garantie d'une pérennisation.

  - **TFNB (Taxe foncière sur les propriétés non bâties) : maintien du taux à 1,59 %**

  recette : 19 239 € (+ 615 € par rapport à 2021)

  - **TFB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) :**

  instauration d'un taux de 2,75 % - recette nouvelle pérenne : 367 538 €

Principaux éléments financiers 2022 : Les dotations, les fonds de péréquation et la redevance d'ordures ménagères

- **Des dotations d'État 2022 qui diminuent :**
  - **Une dotation d'intercommunalité perçue de 294 399 € (- 359 € par rapport à 2021)**
  - **Une dotation de compensation perçue de 681 514 € (- 15 285 € par rapport à 2021)**

- **Les fonds de péréquation en 2022 :**
  - **La perception du fonds de péréquation départemental de 23 318 € (+ 22 322 € par rapport à 2021 en raison d'un changement des critères d'attribution).**
  - **La perception de la part intercommunale du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) de 157 485 € (- 56 € par rapport à 2021)**

- **La redevance d'ordures ménagères en 2022 :**
  - **L'augmentation de la redevance d'ordures ménagères a permis une recette de 1 997 311 € (+ 421 355 € par rapport à 2021) qui a couvert le déficit structurel antérieur et de provisionner la mise aux normes des déchetteries (206 600 €).**

Principaux éléments financiers 2022 :
Les coûts de fonctionnement des services à la population

- Les loyers des bâtiments loués (367 098 €) ont permis de couvrir les charges de fonctionnement et de financer les dépenses d'investissement après réception des subventions.

- Une réduction des horaires de l'éclairage public a été entreprise afin de maîtriser la hausse des coûts énergétiques sur les zones d'activités.

- L'optimisation du fonctionnement du centre aquatique intercommunal a permis de contenir le reste à charge à hauteur de 557 193 € (635 365 € en 2021, 607 758 € en 2020, 529 519 € en 2019).

- Un reste à charge contenu de l'aire d'accueil des gens du voyage : 48 599 € (pour mémoire le reste à charge était de 56 490 € en 2021 et 44 821 € en 2020). La réhabilitation a permis moins d'interventions de réparation.

Principaux éléments financiers 2022 :
Les coûts de fonctionnement des services à la population

- **La fermeture de la Crèche familiale en août 2022 a généré un reste à charge de 38 040 € (il était de 43 718 € en 2021).**

- **Le reste à charge du Multi accueil s'élève à 144 187 € après une modification des charges du pôle petite enfance à partir de septembre, les difficultés de recrutement des personnels diplômés de la petite enfance ont obligé la réduction ponctuelle de la capacité d'accueil (pour rappel le reste à charge était de 106 866 € en 2021).**
  Le choix s'oriente vers une délégation de service permettant à un gestionnaire ayant plusieurs structures d'accueil d'optimiser les coûts et d'accroitre les services d'accueil.

- **Les difficultés pour recruter des candidats afin de remplacer des agents partis ou temporairement indisponibles, et la rationalisation des missions, ont permis de minimiser l'impact de l'augmentation du point d'indice sans consommer 119 000 € initialement prévus.**
  En 2022, les charges de personnel (2 002 100 €) représentent 28 % des charges réelles de fonctionnement.

Principaux éléments financiers 2022 : Des recettes d'investissement suite à l'obtention de subventions et la vente de terrains

- L'obtention d'une subvention de la préfecture au titre du plan « France Relance » a permis la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage pour un reste à charge 22 276,46 €.

- L'obtention d'une subvention F2D pour la modernisation et la valorisation du patrimoine a permis de financer le changement de revêtement des sols des 1er et 2ème étage du siège communautaire et l'installation de volets sur le bâtiment du Pôle petite enfance pour un reste à charge de 40 823 €.

- La subvention (44 420 €) relative au maillage du réseau des chemins de randonnée a été perçue en 2022 pour les travaux réalisés en 2021.

- La réhabilitation des 2 commerces de Les Hermites s'est achevée en 2022 alors que le solde des subventions sera perçu en 2023.

- En 2022, la vente d'un terrain au lieu-dit Bec Sec à Auzouer-en-Touraine signée en 2021 a été enregistrée pour 35 000 €.

Orientations budgétaire 2023
Données de cadrage

Des résultats positifs en 2022, une vigilance pour 2023 :

- **Les résultats positifs de 2022 permettent de clôturer l'exercice sans ponctionner le résultat antérieur, à l'inverse des 2 exercices précédents.**
- **Pour 2023, le contexte économique inflationniste ne permet pas de visibilité sur certaines recettes fiscales : la fraction de TVA dépend de la situation nationale, les recettes fiscales professionnelles basées sur la valeur ajouté sont volatiles.**
- **Ce contexte inflationniste engendre des coûts de fonctionnement imprévisibles, notamment l'augmentation des fluides et les clauses de révision des marchés publics.**
- **La recette excédentaire de la redevance d'ordures ménagères a vocation à être affectée à la mise aux normes des déchetteries.**
- **La prise de compétence de l'Enfance – Jeunesse au 1er janvier 2023**
- **La future prise de compétence eau potable et assainissement au plus tard le 1er janvier 2026**

Orientations budgétaire 2023
Données de cadrage

Pour 2023, les capacités d'investissement sont importantes principalement avec la vente de terrains de Porte de Touraine et du Parc Industriel Ouest, mais les dépenses de fonctionnement augmentent.

L'enjeu demeure la maîtrise des dépenses et la généralisation de recettes pérennes dans un contexte incertain.

Les principales nouvelles orientations sont portées à connaissance en fonction des objectifs du Projet de Territoire dans lesquelles elles s'inscrivent, selon les 6 grands axes définis.

Elles émanent des projets reportés, des nouveaux projets confirmés par les commissions thématiques et / ou le Bureau communautaire.

Pour cet échange, seules les actions nouvelles sont indiquées.

Le projet de territoire 2020-2026
Présentation des principales orientations

Axe 1 : Conforter et qualifier la dynamique économique

Valoriser l'attractivité économique
Construire et animer un écosystème économique local

- **Poursuivre l'aménagement des parcs d'activités**
  - Viabilisation ZAC 1 et extension + fouilles archéologiques + compensation agricole (en-cours) : 1 100 000 €
  - Travaux de raccordement électrique et renforcement gaz (en-cours) : 613 000 €
  - Fonds de concours pour le renforcement de la STEP d'Autrèche (report de 2022) : 60 000 €
  - Maitrise d'œuvre pour le programme de construction de l'entrée de zone et la construction d'ateliers relais (proposition) : 85 000 €
  - Mise en place d'une vidéosurveillance (proposition) : 6 000 €
  - Vente des terrains aménagés GLP et Kaly (en-cours) : 3 270 000 €

- **Développer de nouvelles filières économiques**
  - Création d'une boutique pour la vente de produits locaux à la Maison du Tourisme (en cours) : 10 950 € avec subvention Leader à 80 %.

- **Maintenir et développer des activités de centre-ville / centre-bourg**
  - Aménagement tanneries : Études structurelles : 90 000 € avec subvention de la DRAC à 50% et CRST à 25%

Le projet de territoire 2020-2026
Présentation des principales orientations

Axe 2 : Préserver et valoriser les patrimoines et les ressources

Structurer une approche émergente dans sa dimension globale

- **Une approche intégrée de l'eau**
  - Études patrimoniales eau, assainissement collectif et eaux pluviales portés pour les entités (en-cours) : 820 543,17 €, subventionnables par l'Agence de l'Eau (70% pour l'eau potable et 50% pour l'assainissement) et remboursement des restes à charges par les collectivités.
  - Étude complémentaire pour la préparation du transfert de compétence (proposition).

- **Une approche concrète des questions énergétiques**
  - Phase opérationnelle de la PTRE (plateforme territoriale de rénovation énergétique) (abandon) : 15 000 €.
  - Adhésion au SIEIL pour les diagnostics de 30 bâtiments publics communaux et intercommunaux (en-cours) : 12 000 €.

- **La gestion des déchets**
  - Restauration des déchetteries, via le SMICTOM (étude en cours au SMICTOM) : impact sur la contribution à verser.

Le projet de territoire 2020-2026
Présentation des principales orientations

Axe 3 : Renforcer l'attractivité urbaine et résidentielle de la ville-centre et des 15 bourgs ruraux

,Elaborer des parcours résidentiels et diversifié des offres proposées
Economiser l'espace et valoriser les centres-bourgs

- **La revitalisation de la ville centre (Château-Renault) et des centre-bourgs pour renforcer l'attractivité résiduelle :**
  - OPAH-RU (projet abandonné) 233 445 €
  - Acquisition d'un bâtiment à Château-Renault (abandon) : 200 000 €
  - Marketing territorial de revitalisation de l'image de Château-Renault et du Castelrenaudais (report de 2022) : subvention pour réalisation de vitrophanie : 5 000 €
  - Opération façades (report de 2022) : 25 000 €

- **La diversification des logements**
  - Étude pour la création et gestion de terrains familiaux pour la communauté itinérante française – MOUS (Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) (report de 2022) : 50 000 € subventionnable à 50%.

Le projet de territoire 2020-2026

Axe 4 : Développer un projet de services aux publics mutualisé et de proximité

Développer un parcours résidentiels et diversification des offres
Traiter la question de l'espace et valoriser les centres-bourgs

- **Le développement du projet petite-enfance / enfance-jeunesse**
  - Prise de compétence enfance-jeunesse et structuration du service (projet en cours)
  - Gestion d'un REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) et d'un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) (projet en cours)

- **L'accès à la santé et le parcours de soin**
  - Annexe à la maison de santé sur le territoire – acquisition de la maison de santé de Saint-Laurent-en-Gâtines (en cours) : 150 000 €

- **L'organisation de proximité de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des publics**
  - Mise en œuvre de France Services itinérant dans les communes (report de 2022)

Le projet de territoire 2020-2026

Axe 5 : Soutenir un projet de mobilité ambitieux

S'inscrire avec volontarisme dans un partenariat avec la Région et Tours Métropole
Promouvoir une rationalisation des déplacements et favoriser les mobilités économes en énergie
Développer les expérimentations locales

- **Le développement et la promotion d'un bouquet diversifié et multimodal d'offres de transports interurbains et vers la Métropole**
  - Étude complémentaire pour l'élaboration d'un schéma des mobilités en lien avec la Région (proposition) : 16 500 € subventionnables par la Région (12 000 €)

- **La promotion d'offres innovantes de mobilité solidaire ou collaborative de proximité**
  - Mise en place d'une plateforme de co-voiturage (projet en cours) : 3 phases – plan de mobilité 2 000 € subventionnable par l'AICR à 50 % - création de la plateforme locale 4 400 € - coût de fonctionnement annuel 4 400 €

- **Le développement et la qualification de la mobilité active sur le territoire**
  - Élaboration d'un schéma des pistes cyclables (proposition) : 30 000 € subventionné par l'ADEME (50%) et la Région (30%)
  - Mise en œuvre d'une première phase dans la réalisation des pistes cyclables (en cours de débat – COPIL du 28/02/2023)

Le projet de territoire 2020-2026

Axe 6 : Faire émerger un projet culturel et un projet sportif intercommunaux

Structurer des projets culturels et sportifs porteurs d'animation et de liens sociaux
Valoriser les initiatives locales et les singularités portées par les communes et les acteurs locaux

- **L'émergence d'un projet culturel de territoire**
  - Réflexion pour la mise en œuvre d'un événement communautaire pour une action à réaliser en 2024 (report de 2022)

- **Le maillage et l'animation des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire**
  - Animation « Échappée renaudaise » : balade à vélo organisée avec la TEAM renaudin cycliste le 3 juin 2023 (projet en-cours)

État de la dette

L'encours de la dette au **1er janvier 2023** est de **2 836 347 €,** composé de :

- 1 emprunt sur le budget général, générant 50 000 € de remboursement de capital et 9 227 € d'intérêt en 2023.
- 3 emprunts sur le budget Immeubles de rapport, générant 113 238 € de remboursement de capital et 70 401 € d'intérêt en 2023 (dont 2 emprunts reçus lors de la prise de compétence de la gendarmerie).

La capacité de remboursement de la Communauté de communes du Castelrenaudais s'améliorera en 2023 sous l'effet de la vente des terrains sur le parc d'activités Porte de Touraine.

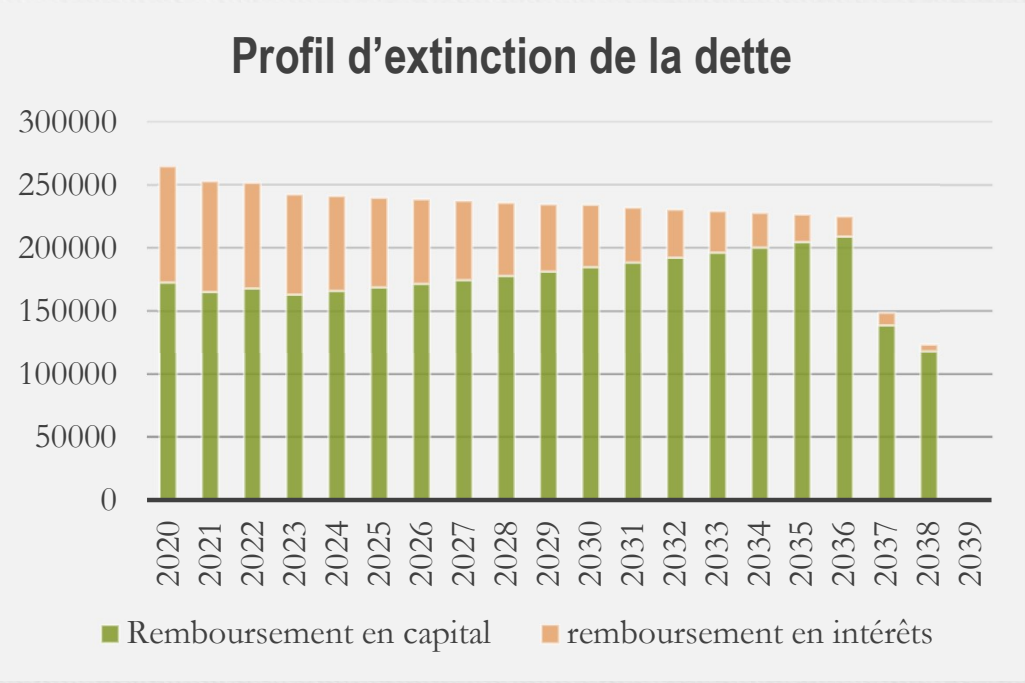

État du personnel intercommunal

Prospective des ressources humaines	Année 2022	Année 2023	Année 2024 (projection)
Masse salariale globale (Rémunérations brutes + charges patronales)	**1 916 512 €**	**2 298 000 €**	**1 950 000 €**
Nombre d'agents permanents	**46**	**55**	**51**
dont catégorie A	8	9	7
dont catégorie B	17	18	18
dont catégorie C	18	27	20
dont autres	4	1	1